

DEL2022240102

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 14 heures 30 , le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame Catherine GARANDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Roland ROBIN, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Dominique BERNARD .

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON, Madame Nadia LEPETIT , Monsieur Didier SIONNEAU,.

Absent : Madame Déborah BOTTER

Pouvoir : Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU

Etaient également présents : Véronique PRIGENT (CCAS) et Frédéric LEDUC (EHPAD)

Convocation du 18 janvier 2022

Nombre de membres : 11

Présents : 6

Suffrages exprimés : 7

QUORUM : 6

CCAS/FINANCES – Présentation du débat d'orientation budgétaire 2022

Madame la vice-présidente rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Le CCAS a non seulement maintenu son partenariat avec le Conseil Départemental (ADILE) pour favoriser l'accession à la propriété, mais il a aussi soutenu plusieurs associations.

Pour lui permettre de remplir ses missions, le CCAS dispose aussi d'une subvention allouée par la ville . En 2021 cette subvention s'est élevée à 30 000 € en fonctionnement. Elle permet d'équilibrer le budget et de maintenir une trésorerie conséquente.

L'objectif de la ville est depuis 2016 de poursuivre la rationalisation de l'ensemble des postes de dépenses, ainsi que son soutien financier au CCAS pour faire face aux baisses des dotations de l'État.

Cet effort devra être poursuivi en 2022. Les recettes devront être suffisantes pour permettre de dégager une capacité d'autofinancement, notamment nécessaire au remboursement de l'emprunt, en ajustant probablement certaines de ces interventions.

Les tendances dégagées en 2021 :

→ **En investissement**, on notera sur l'année écoulée aucune dépense hormis le remboursement de l'emprunt.

→ **En fonctionnement** concernant l'aide en faveur des personnes âgées (AFPA), nous avons sensiblement les mêmes dépenses que les années passées

Cependant, compte tenu du contexte sanitaire, comme en 2020, le goûter des aînés n'a pas pu être organisé. Les administrateurs ont donc décidé d'offrir un spectacle à toutes les personnes de plus de 75 ans. Ainsi l'humoriste Chapuze a proposé son spectacle aux Ribandeaux. Nos aînés ont également reçu une boîte de chocolat et quelques friandises.

Concernant l'aide en faveur des personnes en difficulté c'est à dire les aides versées sous forme de subventions aux associations, elle a été reconduite et a permis d'aider de nombreuses personnes.

→ **Subventions aux associations**

En tenant compte de l'intérêt communal, en octobre 2021, le CA a attribué les subventions suivantes à :

- Le Panier talmondais : 1 400€
- La Banque alimentaire de Vendée : 300€
- Les restos du Coeur : 300 €
- Le Secours catholique : 700 €
- Le Secours populaire : 200 €
- SOS Femmes Vendée : 600 €
- Cent pour 1 : 300 €
- FAVEC 85 : 50 €
- Vacances et Familles : 300 €

→ **Subventions aux deux EHPAD**

4 000 € étaient prévus au budget 2021 pour encourager un projet commun entre les deux EHPAD, Au vu de la situation sanitaire, un projet commun n'a pu aboutir, mais le projet de la Maison Sainte Marie a retenu l'attention des membres du CCAS .

L'octroi d'une subvention de 2 000€ à la Maison Sainte Marie pour l'acquisition d'un logiciel spécifique pour les personnes âgées a été voté. Ce logiciel sera partagé avec l'EHPAD du Payré.

Les 2 000€ restants seront reportés sur l'année 2022.

Il vous sera donc proposé, lors du vote du budget primitif, de voter une subvention pour un projet commun 2022 de 6 000€ (reliquat 2021 de 2000€ + 4 000€ de 2022).

Le projet a d'ores et déjà été anticipé et sera finalisé cette année 2022. Monsieur LEDUC, directeur de l'EHPAD du Payré vous présentera ce projet.

→ **Dispositif d'aide à l'accession**

Pour ce qui concerne l'accession au logement, moins de dossiers ont été instruits en 2021. En 2021, le CA avait voté un montant total de 36 000 euros de nouvelles aides pour l'année.

- concernant les dossiers pass accession 2021 : 1 dossier a été abandonné par le candidat

- concernant les dossiers pass accession 2021, 5 nouvelles demandes (sur 10 ouvertes) et 2 mandatées.
- concernant les dossiers ecopass 2020, 2 dossiers en cours dont 1 mandaté
- concernant les dossiers ecopass 2021, 1 demande en cours (sur 4 ouvertes)

Pour résumer : le CCAS a validé 5 pass accession et 3 ecopass soit un montant de 19 500 € :
 7 500€ ont été mandatés
 12 000€ sont à mandater

→ **Registre communal**

Ce registre permet de recenser toutes les personnes vulnérables de la commune qui le souhaitent afin de pouvoir leur venir en aide en cas de grand froid, canicule, épidémie ...
 Une opération de communication a été menée. Aujourd'hui nous avons environ une quarantaine de personnes recensées. Un mode d'activation de ce protocole a été préparé, avec un questionnaire de questions, un planning de permanences etc. Ce registre devra vivre chaque année.

→ **Action de solidarité**

Egalement en faveur des personnes vulnérables le dispositif SOS Boîtes Talmont a été mis en place. Ce dispositif est prévu pour aider les secours à agir plus vite, dans de meilleures conditions lorsqu'ils interviennent au domicile de la personne secourue.
 Un autocollant sur la boîte aux lettres indique aux secours que la personne a dans son frigo une petite boîte recensant ses antécédents médicaux, allergies, traitements, des renseignements pratiques comme les coordonnées de la personne de confiance, ...
 Ce dispositif intéresse les communes voisines qui se sont rapprochées du CCAS pour en comprendre les tenants et les aboutissants. Cette action devra être poursuivie et encouragée.

→ **Aménagement paysager des abords des résidences Pierre Cloutour 1 et 2**

L'engazonnement et le paysagement a été devisé et le budget engagé. Les travaux seront réalisés dès que la météo le permettra.
 Le reste de l'année le paysagiste a entretenu les espaces verts : pelouse, haies, élagage des arbres.

Les orientations 2022

En fonctionnement sur l'année à venir, on envisagera :

- Le goûter de Noël pour les aînés (mercredi 7 décembre 2022)
- Les bons alimentaires ou autres distribués aux personnes sans domicile fixe ou en difficulté (imputation 60623) ;
- Mise en place d'aides facultatives que la commission sociale déterminera.
- Le soutien financier envers les associations à vocation sociale qui présentent un dossier argumenté complet ;
- Le soutien financier pour les deux EHPAD pour un projet commun : 6 000 € en 2022
- L'attribution de secours exceptionnels (sépulture, nettoyage ...) ;
- L'attribution des aides pour l'accession à la propriété. Par exemple, 10 nouveaux dossiers pour le pass accession (3 000 €/dossier) et 4 pour l'amélioration énergétique de l'habitat (1 500 €/dossier) soit 36 000€ + 12 000 € (dossiers 2021 en cours à payer en 2022)
- Entretien des bâtiments : contrat avec un artisan pour l'entretien de premier niveau, idem pour les espaces paysagers + une enveloppe pour des réparations éventuelles sur les deux pavillons.

En investissement :

- Le remboursement de l'emprunt contracté avec le Crédit Agricole en 2017, débloqué en 2018 : seconde échéance en 2020 (prêt sur 30 ans).
- Aménagement des abords des résidences Pierre Cloutour 1 et 2 : acquisition d'un kiosque, bancs, table ... ainsi que l'engazonnement et le paysagement.
- Des travaux d'isolation phonique seront réalisés résidence Pierre Cloutour 2 entre les logements B et D.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration,

Décide

1°) d'approuver le débat d'orientation budgétaire

2°) d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 24 janvier 2022
Le Président, Maxence de RUGY**

Certifiée exécutoire à compter du 24 janvier 2022

APRÈS TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DEL2022240101

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 14 heures 30 , le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame Catherine GARANDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Roland ROBIN, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Dominique BERNARD .

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON, Madame Nadia LEPETIT , Monsieur Didier SIONNEAU,.

Absent : Madame Déborah BOTTER

Pouvoir : Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU

Etaient également présents : Véronique PRIGENT (CCAS) et Frédéric LEDUC (EHPAD)

Convocation du 18 janvier 2022

Nombre de membres : 11

Présents : 6

Suffrages exprimés : 7

QUORUM : 6

CCAS/FINANCES – Subvention à la Maison Sainte Marie

Madame la Vice-Présidente présente l'aide que la Maison Sainte Marie a sollicité auprès du centre communal d'action sociale ainsi que le projet présenté par l'établissement. Elle rappelle le contexte.

Chaque année, les deux EHPAD ont la possibilité de partager un projet commun et d'être aidés par le CCAS à hauteur de 4 000 €.

Cette année 2021, au vu de la crise sanitaire notamment, ce projet commun n'a pu être finalisé.

Cependant la Maison Sainte Marie souhaite faire l'acquisition d'un logiciel de stimulation pour les personnes âgées afin d'améliorer leur bien-être et la qualité de vie.

Il s'agit d'un outil proposant des programmes d'activités thérapeutiques dans différents domaines (cognitif, bien-être, nutrition etc) ou encore la gestion des troubles du comportement. Ce module intègre une assistance et les mises à jour.

En tenant compte de l'intérêt pour les personnes âgées, les administrateurs sont invités à débattre et devront décider de l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 €, tout en tenant compte du budget primitif voté en avril 2021 (imputation 6574 – budget 2021).

Vu la délibération du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif 2021.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration,

Décide

1°) d'attribuer une subvention de 2 000 euros pour l'année 2021, telles que proposées ci-dessus

2°) d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 24 janvier 2022
Le Président, Maxence de RUGY**

Certifiée exécutoire à compter du 24 janvier 2022
APRÈS TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE